

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'histoire de l'utilisation avérée des mines antipersonnel en République Démocratique du Congo par les acteurs étatiques et non étatiques remonte des années 1960 à 2002.

La RDC a ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel depuis 2002 et a obtenu d'une part, une prolongation intérimaire de 26 mois pour clarifier la situation de la contamination et d'autre part, une extension proprement dite de 6 ans pour nettoyer les zones dangereuses jusqu'en janvier 2021.

Cette pollution a fait à ce jour plus de 2.922 victimes jusque-là identifiées.

130 zones dangereuses représentant 1,8 millions m² devraient être traitées dans la période de 6 ans de prolongation sus évoquée et une enquête suivie de la dépollution devraient se réaliser dans les Territoires d'ARU et Dangu respectivement en Provinces de l'Ituri et Haut-Uele.

119 zones occupant environ 1,7 million de m² ont été nettoyées et il reste 11 zones. Entretemps, 42 nouvelles zones ont été découvertes avec 576.971,7 m² et 20 d'entre elles avec 467.292 m² ont été nettoyées.

Actuellement, la RDC compte **33 zones minées** dont la superficie est de **128.841,7 m²**.

La RDC n'a pas rempli ses obligations dans le délai de 6 ans fixé au 31 décembre 2020 pour :

- L'indisponibilité ou le manque de cartes des poses des mines ;
- L'insécurité et la récurrence de conflits armés ;
- L'immensité et la complexité de la nature du pays, etc ;
- L'ordre des priorités face aux autres urgences humanitaires et sécuritaires du pays ;
- Baisse sensible de financement ;
- Réduction du nombre d'opérateurs de déminage ;
- La survenance des différentes épidémies (Ebola et COVID-19).

La RDC sollicite une prolongation de (18) dix-huit mois soit du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2022. Et pour y arriver, elle a besoin d'au moins 3.880.695,65 USD et sollicite pour ce faire l'appui financier auprès des bailleurs 3.316.474,65 en raison de :

- 1.868.204,65 USD = déminage de 33 Zones ;
- 568.270 USD = finalisation enquête déminage des territoires de Dangu et d'ARU ;
- 880.000 USD = Education aux risques.

NB : Les besoins de la coordination sont évalués à au moins 600.000 USD et 564.221 USD sont pris en charge par le Gouvernement.

La RDC envisage le maintien de la capacité technique actuelle avec des équipes manuelles lesquelles seront renforcées par les équipes des éléments des FARDC et de la PNC formés et disponibles pour ce faire.

Etant extrêmement proche de l'objectif, la RDC espère bénéficier de l'appui de tous pour achever la tâche.